



Châtelleraut

Protocole sanitaire de l'École Nationale de Cirque de Châtelleraut Pour l'année 2020-2021

CONTEXTE

Le document que nous vous proposons est issu d'une réflexion menée avec l'ensemble de l'équipe de l'ENCC, et a été approuvé par notre conseil d'administration.

Il s'appliquera à toute personne entrant dans nos locaux (pratiquant·e·s ou visiteurs).

Afin de nourrir cette réflexion, nous avons travaillé à partir de 2 documents régissant des règles de vie en lien avec la situation sanitaire actuelle et notre public :

- « La reprise des activités en écoles de cirque » de la FFEC, fédération française des écoles de cirque datant du 24 juin 2020
- Le protocole sanitaire du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports (Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID-19 à compter de la rentrée scolaire 2020-2021) datant du 9 juillet 2020

Il paraît possible aux vues des textes en vigueur et dans le respect des recommandations sanitaires gouvernementales de reprendre une activité à l'ENCC comme dans l'ensemble des écoles de cirque en France.

LES MESURES SANITAIRES

Chacun joue un rôle essentiel, les salarié·e·s de l'ENCC, les pratiquant·e·s et les parents des élèves.

Ceux-ci s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans son entourage.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Toute personne testée positive ou présentant des symptômes évoquant la COVID-19 doit rapidement en informer l'ENCC.

Le masque est obligatoire pour toute personne afin d'entrer dans l'école.

Il doit être gardé pour tous les déplacements et peut être retiré uniquement dans les bureaux individuels pour les salarié-e-s et pendant la pratique pour les enfants/adultes pratiquant-e-s.

Seul-e-s les enfants de moins de 11 ans peuvent déroger à cette règle.



Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Les pratiquant-e-s doivent apporter leurs bouteilles d'eau individuelles. Aucun vêtement ou objet personnel ne peut être laissé par les élèves dans l'école.

Dans les espaces clos, les règles de distanciations physiques ne sont plus obligatoires (à partir du moment où nous sommes en zone verte sur les indicateurs gouvernementaux) mais elles sont recommandées quand le contact n'est pas nécessaire au déroulement de l'activité.

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Le lavage des mains est essentiel et à défaut l'utilisation de solution hydroalcoolique est indispensable.

Un affichage « Santé publique France » est mis en place dans chaque salle de l'établissement.

Des tables avec du gel hydroalcoolique sont proposées :

- A l'entrée
- Dans la salle pédagogique et les bureaux
- Dans la salle d'entraînement et la circothèque

Les vestiaires, les casiers et les douches ne sont plus accessibles.

La cuisine est réservée uniquement au personnel de l'école.

LE NETTOYAGE

L'attention portée au nettoyage et à la désinfection des bureaux, pièces pédagogiques et des sanitaires a été renforcée.

Le matériel partagé est désinfecté après chaque utilisation ou mis de côté pour une période de repos quand la désinfection n'est pas possible. Un ménage des sols est effectué le soir. Les locaux sont aérés le plus souvent possible soit après chaque cours.

LA SALLE D'ENTRAINEMENT

Afin d'éviter les croisements, l'accueil des élèves sera limité à 15 minutes avant le début du cours prévu et se fera par les enseignant·e·s devant la porte de l'école (à l'extérieur). En cas de retard les parents doivent accompagner leur enfant et se signaler aux enseignants à la grande porte verte située au 2 rue Jean Monnet (à côté de la boîte aux lettres de l'ENCC)

Parcours type d'un élève du secteur loisir:

- Arrivée en tenue avec un masque (pour les élèves ayant plus de 11 ans), nous demandons aux parents d'éviter d'entrer dans l'école
- Prise de température systématique
- Désinfection des mains à l'entrée
- Dépôt des chaussures dans les espaces prévus du rez-de-chaussée
- Arrivée dans la grande salle
- Désinfection des mains dans la salle d'entraînement
- Tapis individuels d'échauffement et d'étirement seront utilisés
- Disposition dans la salle en privilégiant la distanciation
- Mise à disposition de sprays pour le nettoyage obligatoire des tapis, du matériel et des zones de travail en fin de cours (sauf pour les plus petits ou les enseignants assureront le nettoyage)
- Nettoyage des pistes et espaces acrobatiques synthétiques utilisées par l'équipe pédagogique
- Sortie par le même chemin qu'à l'aller (sauf demande contraire)
- Aération avant le cours suivant soit toutes les 2 à 4 heures

Sur tout matériel sera appliqué un produit de désinfection après chaque utilisation. Le soir, un nettoyage plus complet des sols sera effectué chaque jour.

Nous avons retiré tout matériel de cirque ne pouvant être nettoyé ou désinfecté (à l'exception de quelques agrès comportant une partie textile que nous mettrons au repos entre les utilisations conformément aux règles de la fédération française des écoles de cirque).

Pour les loisirs, les groupes au maximum de 24 pourront être séparés en 2 ou 3 groupes dans des espaces distincts suivant les activités (les groupes seront notés à chaque cours).

Nous allons organiser les mouvements de classe pour éviter au maximum les croisements, l'école possédant 3 sorties. L'organisation des emplois du temps sera modulée dans ce sens.

Les élèves seront autorisé·e·s à être présent·e·s dans l'école uniquement durant les horaires prévus. Il n'y aura pas d'entraînements libres en autonomie.

LE LOISIR

Les enfants et les adultes pratiquant·e·s arrivent en tenue (pas de changement dans les vestiaires), l'arrivée des enfants est limitée à 15 minutes avant le début du cours afin de permettre la sortie du cours précédent dans de bonnes conditions. Les parents accompagnant leurs enfants sont invités à rester à l'extérieur de l'établissement.

Ce document est susceptible d'évoluer à tout moment en fonction de la situation sanitaire et des changements de réglementations en vigueur.

Mathieu Antajan
Directeur général
Le vendredi 21 aout 2020



COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- 
Se laver très régulièrement les mains
- 
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- 
Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- 
Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

04/08/2020 10:00:00 - 6 mai 2020